

PROCÈS VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE de VERZY

du mardi 20 décembre 2022



Convocation en date du 12 décembre 2022

Le mardi 20 décembre 2022 à 18h30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Verzy, présidé par Monsieur le Maire Corbeaux Christophe.

Présents : Corbeaux Christophe, Simon Béatrice, Callens Franck, Burlot Astrid, Barbier Mathis, Dappoigny Jean-François, Maiziere Gilles, Gueugnon Sébastien, Lepreux Ingrid (secrétaire de mairie).

Absente excusée : Rochet Virginie.

Absent : Terver Christophe, Fougerouse Dominique, Jacquet Anne-Laure.

Secrétaire de séance : Burlot Astrid.

Monsieur le Maire, Christophe Corbeaux, rappelle les questions abordées lors de la session précédente. La feuille de clôture de la réunion précédente est signée par tous les membres du conseil municipal présents à ladite réunion.

Christophe Corbeaux développe ensuite les différents points inscrits à l'ordre du jour.

1. Travaux salle des fêtes - Marché - Appel d'offres

Monsieur le Maire donne lecture de l'analyse des offres, en présence de Monsieur Authier Maître d'œuvre, chargé du dossier de rénovation.

Entreprise EGD Total 168.983,18€ H.T.

Lot n°1 Plâtrerie plafonds menuiseries intérieures

Entreprise PVC HORIZON Total 28.662,26€ H.T. Option 23.931,68€ Total avec option 52.593,94€ H.T.

Lot n°2 Menuiseries extérieures

Entreprise PINO Total 41.500,00€ H.T. Option 13.460,00€ Total avec option 54.960,00€ H.T.

Lot n°3 Peinture

Entreprise BELLEZA Total 22.669,78€ H.T.

Lot n°4 Carrelage Maçonnerie

Entreprise BARCAIONI Total 68.264,78€ H.T

Lot n°5 Electricité

Aucune enveloppe pour le lot n°6 Plomberie Chauffage Estimation 35.000,00€ H.T.

Monsieur le maire propose d'effectuer une négociation directe,

Le coût global des travaux s'élève à 365 080,00 € avec 35 000 € du lot de Plomberie Chauffage inclus et une tranche optionnelle à 37 391,68 € de Menuiseries extérieures et peinture. Soit un montant total de rénovation de 402 471,68 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a l'unanimité,
approuve les projets tels qu'ils sont présentés ainsi que la négociation directe.

Et décide d'entériner les choix de la Commission et la réalisation des travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les travaux pourront commencés à partir du 24 janvier 2023 pour environ 4 mois.

Le financement sera assuré par un prélèvement sur les fonds libres

La séance s'est clôturée à 19h15 le 20/12/2022

Monsieur le Maire
CORBEAUX Christophe

Conseillère municipale,
Secrétaire de séance
BURLOT Astrid

